



Jour de carence :

La fausse bonne idée

En 2012, le gouvernement Fillon décidait d'instaurer 3 jours de carence en cas de maladie aux fonctionnaires, au nom d'une équité de traitement entre les salariés du privé et les agents des fonctions publiques.

Cette mesure était totalement injuste puisque 75% des entreprises privées prennent en charge les jours de carence de leurs salariés malades.

Il a fallu 2 ans de mobilisation des syndicats et des agents avant que Marylise Lebranchu, annonce le retrait du jour de carence à compter de janvier 2014.

Nous aurions pu penser qu'en 2017, le nouveau Président de la République, qui se veut «jupitérien», serait novateur et proposerait d'autres pistes de réflexion pour le monde du travail et plus particulièrement pour lutter contre l'absentéisme des fonctionnaires ! Il aurait pu réfléchir aux causes et conséquences de l'absentéisme au travail qui concerne tous les Français. Il aurait pu être à l'écoute des syndicats tels que la CFDT qui revendique la qualité de vie au travail, la reconnaissance des risques psycho-sociaux, la santé au travail....

Que nenni ! Il se contente de reprendre cette idée «ringarde» d'instauration du jour de carence dans la Fonction publique.

Voilà une fausse bonne idée pour lutter contre l'absentéisme des fonctionnaires. Quel est le but caché de cette mesure ? Récupérer de l'argent public, faire fondre la dette publique de l'Etat ? On cherche à faire porter la responsabilité de la dette française aux 5 millions de fonctionnaires qui travaillent peu !

L'Insee vient de rappeler que cette mesure ne diminuait en rien le nombre de jours d'arrêt maladie : il y a eu moins d'arrêts courts mais les absences pour maladie ont été plus longues.

Dès le 1^{er} janvier 2018, notre employeur nous retirera un jour de salaire (1/30^{ème}) chaque fois que nous serons en arrêt maladie.

La CFDT est opposée à cette mesure et s'indigne de la baisse du pouvoir d'achat insupportable infligée aux agents publics, alors que la cotisation retraite augmente, la mise en place du PPCR est reportée et aucune augmentation de salaire n'est prévue.

En 2012, Interco CFDT déclarait « *il est inadmissible d'utiliser les malades comme boucs émissaires au lieu d'agir sur la prévention.* »

En 2018, vos représentants CFDT ont adressé le courrier ci-joint à votre employeur pour demander la prise en charge de ce jour de carence.

